

Département
DU NORD

Arrondissement
DE LILLE

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Permission 2026/021

**Portant autorisation d'occupation
temporaire du domaine public pour un
concert Plan d'Eau du Ratintout**

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu la demande formulée par la Commune en date du 4 juillet 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour l'organisation d'un concert en plein air, dans l'intérêt culturel et social de la commune,

ARRETE

Article 1 – Autorisation d'occupation

La Commune est autorisée à occuper temporairement le domaine public communal, à savoir le Plan d'Eau du Ratintout, le 13 juillet 2026, de 22h à 00h pour l'organisation d'un concert en plein air.

Article 2 – Conditions d'occupation

L'occupation du domaine public devra se faire dans le respect des règles de sécurité, de salubrité et de tranquillité publique

Le car-podium devra être installé de manière à ne pas gêner la circulation des piétons et des véhicules, sauf autorisation spécifique.

Article 3 – Sécurité et responsabilité

La Commune est responsable de la sécurité des participants et devra prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les incidents.

Une déclaration préalable devra être faite auprès des services de secours si nécessaire.

Le domaine public devra être remis en état de propreté à l'issue de la manifestation.

Article 4 – Signalisation et circulation

Si nécessaire, une signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques ou l'organisateur. Toute restriction de circulation devra faire l'objet d'un arrêté complémentaire.

Article 6 – Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.

Fait à OSTRICOURT, le 09/07/2026
Le Maire
Bruno RUSINEK

